

Octobre 2026

CFS 54 Draft Report (pour adoption)

**Cinquante-quatrième session
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»**

Rome (Italie), 19-23 octobre 2026

PROJET DE RAPPORT

I. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION

- I. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a tenu sa 54^e session du 19 au 23 octobre 2026. La session s'est déroulée selon des modalités hybrides, comme convenu par les membres. Étaient présents des délégués de 109 membres du Comité et de 7 États non membres, ainsi que des représentants de:

13 institutions et organismes du système des Nations Unies;

96 organisations de la société civile¹;

6 organisations internationales de recherche agronomique;

2 institutions financières internationales et régionales;

26 associations du secteur privé² et fondations philanthropiques privées³;

38 observateurs.

¹ La participation d'organisations de la société civile (OSC) a été facilitée par le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA). Ce chiffre comprend 91 OSC regroupées sous l'égide de ce mécanisme.

² Ce chiffre comprend 17 entreprises regroupées sous l'égide du Mécanisme du secteur privé (MSP).

³ Ce chiffre comprend 7 fondations regroupées sous l'égide du Mécanisme des fondations philanthropiques.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org/cfs.

2. 10 ministres et 3 vice-ministres inscrits⁴. La liste complète des membres, des participants et des observateurs est reproduite dans le document portant la cote CFS 2026/54/Inf.5, à l'adresse suivante:

<https://www.fao.org/cfs/plenary/cfs54/list-of-documents/fr>.
3. Le présent rapport contient les annexes suivantes: Annexe A – Ordre du jour de la session; Annexe B – Composition du Comité; Annexe C – Liste des documents; Annexe D – Explication de position du Paraguay sur le point II; Annexe E – Explication de position des États-Unis; Annexe F – Déclaration du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA) sur le point II.
4. Le Comité a été informé que l'Union européenne (UE) participait aux travaux de la session en vertu de l'article II, paragraphes 8 et 9, de l'Acte constitutif de la FAO.
5. M. Anas A. Al-Nabulsi (Jordanie), Président du Comité, a déclaré la session ouverte.
6. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires.
7. Le CSA a nommé un comité de rédaction, présidé par M^{me} Stefanie von Westarp (Canada) et composé des membres suivants: Argentine, Brésil, Burundi, Canada, Colombie, Fédération de Russie^{5,6}, Jordanie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande.
8. Le Comité a approuvé le document CFS 2026/54/2, intitulé *Guide relatif à l'élaboration du rapport final de la 54^e session du CSA*. La session a été enregistrée, conformément à ce qui avait été convenu par les membres.

II. L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE MONDE – RENFORCER LA COORDINATION ET LA COLLABORATION^{7,8,9}

9. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par:
 - M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (message vidéo)

⁴ Ces chiffres comprennent 7 ministres et 2 vice-ministres ayant participé en personne.

⁵ L'Union européenne et les États membres de l'Union européenne qui sont membres du Comité se sont désolidarisés de la nomination de la Fédération de Russie comme membre du Comité de rédaction.

⁶ La Fédération de Russie s'est désolidarisée de la nomination de l'Union européenne et de ses 27 États membres comme membres du Comité de rédaction.

⁷ Le Paraguay s'est désolidarisé des alinéas vi, viii, xvii et xx du paragraphe 17 et a fait référence à son explication de position figurant à l'annexe D.

⁸ Les États-Unis d'Amérique se sont désolidarisés des conclusions de ce point de l'ordre du jour et ont fait référence à leur explication de position figurant à l'annexe E.

⁹ L'Argentine s'est désolidarisée de toutes les références faites au Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux objectifs de développement durable (ODD) et à leurs indicateurs, ainsi que des alinéas vi, viii, xx, xxvii et xxxvi du paragraphe 17.

- M. Máximo Torero, Économiste en chef, au nom du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- M. Alvaro Lario, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA)
- M^{me} Rania Dagash-Kamara, Sous-Directrice exécutive chargée des partenariats et de l'innovation au Programme alimentaire mondial (PAM)
- M^{me} Sofía Monsalve Suárez, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'alimentation
- M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (message vidéo)
- M. Sayed Azam-Ali, Président du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN);
- M. Anas A. Al-Nabulsi, Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

10. M. Máximo Torero, Économiste en chef de la FAO, a présenté l'édition 2026 du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*.

11. Une table ronde sur les aspects régionaux de la concrétisation de l'objectif de développement durable (ODD) 2 s'est tenue. Elle était animée par M^{me} Luz María de Regil, Directrice du Département de la nutrition et de la sécurité sanitaire des aliments de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Y ont participé:

- M^{me} Laura Elena Carrillo Cubillas, Représentante permanente du Mexique auprès de la FAO, du FIDA et du PAM.
- M. Harry O'Crowley, Responsable de l'Unité chargée du développement international, des Nations Unies et des ODD, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la marine, Irlande
- M^{me} Kanjana Kwanmuang, Secrétaire générale adjointe, Bureau de l'économie agricole, Thaïlande
- M^{me} Ibtihal Khreesha, Représentante permanente adjointe, Royaume hachémite de Jordanie
- M^{me} Ximena Moreno, membre du Comité de coordination chargé des groupes de consommateurs et du réseau URGENCI, Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA)
- M^{me} Eija Hietavuo, Responsable mondiale des affaires publiques, Tetra Pak, Mécanisme du secteur privé (PSM)
- M^{me} Jane Maland Cady, Directrice de programme, McKnight Foundation, Mécanisme des fondations philanthropiques (MFP)
- M^{me} Constanza Di Nucci, Directrice de la stratégie et de l'efficacité institutionnelles et Adjointe au Bureau de l'efficacité du développement, FIDA
- M. Siddharth Krishnaswamy, Responsable des évaluations et du ciblage, PAM

12. Les conclusions de la deuxième Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR+20) ont été présentées par M. Thomas Cooper Patriota, Chef du Bureau des affaires internationales au Ministère du développement rural et de l'agriculture familiale du Brésil.

13. Le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a présenté les conclusions du rapport succinct du CSA sur la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires (CFS 2026/54/Inf.18).

14. Le Président du CSA a présenté les points saillants du résumé du Forum de haut niveau du CSA intitulé «Exploiter l'intelligence artificielle, la transformation numérique et la gouvernance des données au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition» (CFS 2026/54/Inf.19).
15. Les conclusions de la séance annexe sur le thème «L'autonomisation des agricultrices au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: travailler ensemble pour rendre les systèmes alimentaires plus inclusifs et plus durables» ont été présentées par M^{me} Gloria Reyes, Ministre des femmes de la République dominicaine.
16. Des délégués ont prononcé, en qualité de membre, de participant ou d'observateur, leurs déclarations sur le renforcement de la coordination et de la collaboration pour la sécurité alimentaire et la nutrition.
17. Le Comité:
 - i. s'est félicité de la présentation de l'édition 2026 du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, qui livrait les dernières données mondiales disponibles quant aux progrès accomplis et aux défis qui restaient à relever en vue de l'élimination de la faim, de la concrétisation de la sécurité alimentaire, de l'amélioration de la nutrition et de la promotion d'une agriculture durable, et a pris note de ses messages clés;
 - ii. a noté qu'en 2025, pour la troisième année consécutive, la faim dans le monde avait marqué un recul progressif, mais a rappelé avec inquiétude que 645 millions de personnes, selon les estimations, demeuraient sous-alimentées, et que les progrès restaient inégaux au sein des régions et d'une région à l'autre, la faim continuant d'augmenter dans certaines sous-régions et les progrès restant insuffisants pour garantir la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, et a souligné la nécessité de faire preuve d'un engagement et d'un volontarisme accélérés, renouvelés et coordonnés afin de combler les lacunes et d'installer les pays sur des rails plus solides en vue de la concrétisation de l'ODD 2;
 - iii. s'est déclaré préoccupé par le fait que le nombre de personnes confrontées à la faim et à l'insécurité alimentaire dans le monde demeurait bien au-dessus des niveaux enregistrés au moment de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en 2015, et que le nombre estimé de personnes souffrant de la faim était toujours supérieur aux niveaux observés en 2019, avant l'apparition de la pandémie de covid-19;
 - iv. s'est dit préoccupé par le fait que plus de 2 milliards de personnes continuaient de souffrir d'insécurité alimentaire modérée ou grave, la prévalence de l'insécurité alimentaire demeurant systématiquement plus élevée chez les femmes que chez les hommes, au niveau mondial et dans toutes les régions, et étant encore aggravée par les conflits armés, les phénomènes météorologiques extrêmes et les chocs économiques, d'où la nécessité de mener une action coordonnée permettant de remédier aux facteurs qui sous-tendent l'insécurité alimentaire et la malnutrition, en particulier dans les pays confrontés à des crises multiples et imbriquées;
 - v. a souligné qu'il était important de maintenir ouverts les flux du commerce d'intrants et de produits alimentaires et agricoles pour éviter les incidences négatives sur la sécurité

alimentaire mondiale, tout en empêchant les éléments faussant les échanges commerciaux et les obstacles injustifiés au commerce de ces marchandises;

- vi. a rappelé que, au paragraphe 24 du Pacte pour l'avenir, il était de nouveau demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des mesures économiques unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et faisant obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement, tout en prenant note des interventions des membres sur cette question;
- vii. a demandé aux auteurs des éditions 2025 et 2026 du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* de présenter des renseignements supplémentaires sur les efforts à déployer pour lutter contre les causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition;
- viii. s'est dit préoccupé par la persistance des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë et de malnutrition mis en évidence dans le *Rapport mondial sur les crises alimentaires* et les analyses actuelles du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)^{10,11}; a fermement condamné l'utilisation de la nourriture et de l'eau comme armes de guerre; a souligné qu'il fallait de toute urgence protéger les infrastructures agricoles et assurer un accès sûr, ininterrompu, suffisant et sans entrave aux biens et services essentiels, notamment à la nourriture, à l'eau, aux fournitures médicales et à l'énergie, pour les civils présents dans les zones de conflit et a réaffirmé avec force qu'il fallait de tout urgence assurer un accès sûr et sans entrave pour l'aide humanitaire dans les points névralgiques de la faim où sévit un conflit, en coopération avec le Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies et les organismes des Nations Unies compétents;
- ix. a appelé la FAO, le FIDA et le PAM, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies compétents, à prévenir les crises alimentaires et à y remédier, ainsi qu'à contribuer au relèvement du secteur agricole, dans le cadre de leurs mandats respectifs, notamment au moyen d'une planification et d'une programmation conjointes, ainsi que d'interventions ciblées et complémentaires;
- x. a souligné la constatation figurant dans le rapport selon laquelle le coût et l'abordabilité d'une alimentation saine demeuraient un obstacle majeur à la concrétisation de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition, notant qu'environ 2,69 milliards de personnes n'avaient pas eu les moyens d'adopter une alimentation saine en 2025, et a constaté qu'il était nécessaire d'améliorer l'accès de tous à des aliments nutritifs et sans danger, en quantité suffisante et à des prix abordables, en fonction de la situation, des priorités et des capacités nationales;
- xi. a pris note de l'ajout, dans le rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, des nouveaux indicateurs de l'ODD 2 relatifs à la diversité alimentaire minimale, qui donneraient des indications précieuses sur les tendances en matière de diversité alimentaire chez les enfants et les femmes à l'échelle mondiale;

¹⁰ Israël a contesté le rapport de l'IPC d'août 2025 sur Gaza.

¹¹ La République du Soudan a émis une réserve concernant les rapports 2024 et 2025 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC).

- xii. a noté avec préoccupation que l'abordabilité d'une alimentation saine était sujette à d'importantes disparités régionales et qu'il était important de bien comprendre les facteurs qui la déterminaient dans différents contextes;
- xiii. est convenu que les progrès accomplis au regard des indicateurs nutritionnels demeuraient inégaux, sachant que la malnutrition infantile, l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans et l'augmentation de l'obésité chez l'adulte, notamment, constituaient des problèmes tenaces qui exigeaient d'adopter des politiques intégrées permettant de combattre toutes les formes de malnutrition grâce à des systèmes alimentaires durables, et a appelé à mettre en place des politiques intégrées, multisectorielles et fondées sur les droits visant à combattre toutes les formes de malnutrition, y compris des mesures favorisant une alimentation adéquate, saine, acceptable sur le plan culturel et nutritive tout au long de la vie, comme par exemple des programmes de repas scolaires, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants;
- xiv. est convenu que des systèmes de protection sociale universels, adéquats et inclusifs, associés à des politiques favorisant le travail et les revenus décents, étaient nécessaires pour garantir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate et l'accès économique à une alimentation saine, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité;
- xv. a souligné le rôle joué par les politiques et les programmes de protection sociale dans la lutte contre les facteurs structurels à l'origine de la faim et de l'insécurité alimentaire et dans la promotion de l'accès à une alimentation saine et a encouragé les membres à investir davantage dans les systèmes de protection sociale et à en élargir la couverture, en vue de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
- xvi. a réaffirmé l'importance du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* en tant que publication phare des Nations Unies permettant de suivre les progrès accomplis dans le monde sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris, entre autres, les progrès réalisés au regard des indicateurs des cibles 2.1 et 2.2 des ODD, et est convenu qu'il était important de disposer de capacités statistiques nationales solides et d'utiliser des données détaillées, fiables et à jour pour éclairer les décisions d'orientation des politiques et l'affectation des ressources;
- xvii. a encouragé les membres et les parties prenantes à utiliser les produits du CSA relatifs aux politiques en tant qu'instruments d'application volontaire pour faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies et programmes visant à concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate, selon qu'il conviendrait et conformément à la législation, aux priorités et aux contextes nationaux;
- xviii. a pris note de la tenue, du 24 au 28 février 2026 à Cartagena (Colombie), de la deuxième Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR+20);
- xix. a pris note du rapport de la FAO sur l'état des régimes fonciers et de la gouvernance des terres et a noté avec préoccupation les liens entre la situation en matière de sécurité alimentaire et l'insécurité foncière qui perdure, la persistance de fortes inégalités

foncières, la discrimination à l'égard des femmes et des filles et l'accès limité des jeunes à la terre¹²;

- xx. a souligné qu'il importait de promouvoir l'adoption des instruments stratégiques pertinents du CSA, tels que les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, dans le cadre d'un processus de gouvernance inclusif, et de mesures tenant compte de la dimension de genre, en fonction des contextes nationaux;
- xxi. a rappelé la prochaine tenue, en 2027, du Forum de haut niveau du CSA, sur le thème «Promouvoir une gouvernance foncière équitable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: examen des progrès accomplis au niveau mondial concernant la réforme agraire et les droits fonciers»¹³;
- xxii. a pris note des deux réunions organisées dans le cadre de l'axe de travail consacré à la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires – à savoir le cinquième dialogue sur la gouvernance collaborative concernant l'accessibilité financière d'une alimentation saine et le sixième dialogue sur la gouvernance collaborative consacré aux moyens de combler les lacunes en matière de données dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition – et est convenu qu'il était important de favoriser un dialogue multipartite faisant clairement entendre la voix des pays et groupes les plus touchés et de renforcer la coordination des politiques portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
- xxiii. a pris note des résultats des deux dialogues, qui figurent dans le document CFS 2026/54/Inf.18 intitulé *Rapport succinct du Président du CSA sur la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires*;
- xxiv. a rappelé la capacité du CSA, en tant que principale plateforme inclusive compétente des Nations Unies en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, à recenser les crises alimentaires mondiales persistantes et émergentes et à continuer d'œuvrer pour des interventions coordonnées;
- xxv. a fait observer que des facteurs tels que le coût élevé des aliments nutritifs, un pouvoir d'achat faible, le manque d'efficacité des systèmes alimentaires, les écarts de productivité et les répercussions des conflits et des chocs climatiques et économiques contribuaient au caractère inabordable d'une alimentation saine, tout en convenant qu'il existait à cet égard des disparités entre pays et entre régions et qu'il y avait lieu d'améliorer les connaissances sur l'abordabilité d'une alimentation saine, et a encouragé les membres à promouvoir l'adoption de politiques et de stratégies adaptées au contexte afin de faire émerger des environnements alimentaires à même de rendre l'alimentation saine disponible, accessible et abordable;

¹² L'Argentine a exprimé des réserves quant à cet alinéa.

¹³ L'Argentine a exprimé des réserves quant à cet alinéa.

- xxvi. est convenu que les lacunes persistantes en termes de disponibilité, d'actualité, de couverture et d'utilisation des données sur la sécurité alimentaire et la nutrition continuaient de nuire à la capacité des décideurs et des praticiens d'anticiper les crises, de concevoir des interventions ciblées et de suivre les progrès, en particulier dans les contextes fragiles et les situations de crises, et a souligné la nécessité de renforcer les capacités nationales, d'améliorer les connaissances en matière de données et les outils d'analyse, de poursuivre les investissements et de veiller à ce que les informations existantes soient plus accessibles, interopérables et vérifiables, tout en déclarant que les points de vue des membres concernant ces données devaient être respectés et se traduire effectivement en politiques et en interventions aux niveaux national et local, tout en soulignant par ailleurs l'importance de la coopération internationale à cet égard;
- xxvii. est convenu que les disponibilités hydriques limitées dans les pays et régions pauvres en eau exerçaient une pression supplémentaire sur le coût des aliments et l'abordabilité d'une alimentation saine et a souligné la nécessité d'un échange d'expérience stratégique concernant l'impact des pénuries d'eau sur la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité, la valeur nutritionnelle et l'abordabilité des aliments;
- xxviii. a souligné qu'il était important, pour favoriser la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, d'instaurer une gouvernance des données qui soit inclusive, fondée sur les droits et fiable, en s'appuyant sur les recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ce qui supposait notamment d'utiliser des données suffisamment détaillées rendant mieux compte de la diversité des réalités et des expériences vécues, des fragilités et des capacités de résilience de différents groupes de population, en particulier ceux touchés par les chocs liés aux conflits et au climat, tout en mettant en place des garanties appropriées et fondées sur les droits en matière de propriété, de confidentialité, de consentement et de partage des avantages;
- xxix. s'est félicité des travaux menés par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les données et statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition créé sous les auspices de la Commission de statistique des Nations Unies, qui s'est donné pour objectif de suivre les progrès accomplis à l'aide d'un ensemble d'indicateurs clés relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition; et a noté que le Groupe devait publier son premier rapport de suivi mondial en 2027, ce qui contribuerait à renforcer le corpus d'éléments factuels, la comparabilité des données et l'obligation de rendre compte en ce qui concerne les politiques et programmes consacrés à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- xxx. a mis en avant les directives de politique générale pertinentes déjà élaborées par le Comité, notamment les Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, les recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y associés, les Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui offraient aux pays et aux parties prenantes un socle normatif solide pour traiter les questions couvertes par les deux dialogues relevant de l'axe de travail consacré à la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée

pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires;

- xxxi. s'est félicité de la tenue du Forum de haut niveau intitulé «Exploiter l'intelligence artificielle, la transformation numérique et la gouvernance des données au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition», qui avait réuni un large éventail de parties prenantes et d'experts dans le but d'examiner les possibilités et les risques que présentent ces technologies pour la sécurité alimentaire et la nutrition;
- xxxii. a pris note de l'aperçu figurant dans la Note de travail établie par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour le Forum de haut niveau du CSA sur le thème «Exploiter l'intelligence artificielle, la transformation numérique et la gouvernance des données au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition»;
- xxxiii. a pris note des résultats du Forum de haut niveau, tels que présentés dans le document CFS 2026/54/Inf. I 9 intitulé *Rapport succinct du Président du CSA sur le Forum de haut niveau du CSA intitulé «Exploiter l'intelligence artificielle, la transformation numérique et la gouvernance des données au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition»*, et a insisté en particulier sur la nécessité de renforcer la sensibilisation et la collaboration à l'appui d'une transformation numérique mieux étayée par les faits et plus équitable, afin de garantir la sécurité alimentaire et une bonne nutrition pour tous;
- xxxiv. est convenu que le CSA, en tant que plateforme inclusive, multipartite et fondée sur des éléments factuels visant à renforcer la coordination interinstitutionnelle, pouvait apporter une contribution décisive au dialogue stratégique sur l'utilisation responsable de données fiables, de systèmes d'intelligence artificielle dignes de confiance et d'autres technologies numériques dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, en s'appuyant sur la gestion responsable des données par les gouvernements nationaux, conformément à leurs législations nationales, en s'inspirant des principes du droit à l'alimentation et des principes de justice, d'équité, d'inclusion, de transparence et de responsabilité, ainsi qu'en promouvant un accès équitable aux technologies numériques, le cas échéant;
- xxxv. a souligné la nécessité pour le CSA de poursuivre les discussions sur les thèmes précédemment mentionnés afin d'examiner plus en détail les questions liées à l'accès équitable aux données et à l'utilisation responsable de celles-ci, à la lumière des législations nationales, selon qu'il conviendra, et d'étudier les risques et les possibilités que présentaient l'intelligence artificielle, la transformation numérique et la gouvernance des données pour la sécurité alimentaire et la nutrition, tout en renforçant les liens avec les processus pertinents menés par d'autres instances internationales ainsi qu'avec les travaux des organismes ayant leur siège à Rome et des autres organismes, programmes et fonds compétents des Nations Unies; et a préconisé de poursuivre les échanges de connaissances et de données d'expérience, qui devraient viser, en particulier, à ce que l'innovation contribue à rendre les systèmes alimentaires plus résilients et plus durables et facilite la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
- xxxvi. a pris note des conclusions de la séance annexe sur le thème «L'autonomisation des agricultrices au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: travailler ensemble pour rendre les systèmes alimentaires plus inclusifs et plus durables»; s'est félicité de la célébration de l'Année internationale des agricultrices (2026), qui était une occasion de sensibiliser aux difficultés auxquelles étaient confrontées les agricultrices et à leur

participation et contributions essentielles aux systèmes alimentaires durables; et a encouragé les membres et les parties prenantes concernées à renforcer les partenariats et à mobiliser des ressources techniques et financières aux fins de la mise en œuvre des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, selon qu'il convenait.

III. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA SUR LA CRÉATION DE SYSTÈMES ALIMENTAIRES RÉSILIENTS

18. M^{me} Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, a prononcé une allocution liminaire par message vidéo.

19. Le Comité:

- a) s'est dit conscient de la nécessité cruciale de mettre en place des systèmes alimentaires résilients afin de relever les défis mondiaux actuels liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition et a rappelé les dispositions énoncées à la section A.2.3 (Création de systèmes alimentaires résilients) des sections thématiques et à évolution continue de la version actualisée du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2024-2027 (CFS 2025/53/9), ainsi que les débats qui ont eu lieu au titre du point connexe de l'ordre du jour de la 53^e session du CSA, dont il est rendu compte au paragraphe 25 (section V) du rapport de ladite session;
- b) a pris acte des efforts fournis par l'ensemble des membres et des parties prenantes ayant participé aux consultations et aux négociations relatives au projet de recommandations de politique générale sur la création de systèmes alimentaires résilients, et a remercié l'ancienne rapporteuse, M^{me} Jhenifer Mojica, ancienne Ambassadrice et Représentante permanente de la Colombie auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome;
- c) s'est félicité de la nomination de M. Yaya Adisa Olaitan Olaniran, Ministre et Représentant permanent de la République fédérale du Nigéria auprès de la FAO, aux fonctions de rapporteur du processus de convergence des politiques;
- d) a réaffirmé son engagement en faveur d'un processus de convergence des politiques inclusif, transparent et consensuel, le but étant de parvenir à un accord sur un projet final de recommandations de politique générale du CSA sur la création de systèmes alimentaires résilients en vue de son examen et de son approbation par le CSA à sa 55^e session, en octobre 2027;
- e) a pris note des observations et points de vue additionnels suivants:
 - i. il est important que l'ensemble des membres, des participants et des parties prenantes concernées demeurent mobilisés, compte tenu du rôle et des

contributions de chacun à l'appui de la mise en place de systèmes alimentaires résilients;

- ii. il est important de s'appuyer sur les travaux existants du Comité, notamment sur les produits et recommandations du CSA relatifs aux politiques qui sont pertinents, et de tenir compte du rapport sur la création de systèmes alimentaires résilients établi par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN), dans un souci de cohérence et dans une volonté d'éviter la multiplication inutile des efforts.

IV. PRÉSERVATION, RENFORCEMENT ET PROMOTION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES, SYSTÈMES DE CONNAISSANCES ET PRATIQUES TRADITIONNELLES DES PEUPLES AUTOCHTONES AU SERVICE DE SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

20. Le Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN), M. Sayed Azam-Ali, a présenté le rapport 2026 du HLPE-FSN, intitulé «Préservation, renforcement et promotion des systèmes alimentaires, systèmes de connaissances et pratiques traditionnelles des peuples autochtones au service de systèmes alimentaires durables». M^{me} Kamaljit K. Sangha, Responsable de l'équipe de projet du HLPE-FSN, a présenté les principales conclusions et recommandations figurant dans le rapport.

21. Le Comité:

- a) a pris note du rapport du HLPE-FSN intitulé «Préservation, renforcement et promotion des systèmes alimentaires, systèmes de connaissances et pratiques traditionnelles des peuples autochtones au service de systèmes alimentaires durables» et a recommandé qu'il soit traduit dans toutes les langues officielles des Nations Unies;
- b) a pris note des divers points de vue exprimés par les membres et les autres parties prenantes du CSA au sujet du contenu du rapport;
- c) a demandé au Bureau du CSA d'indiquer une éventuelle voie à suivre qui permettrait de mettre au point un processus d'élaboration de politiques de manière consultative, inclusive et transparente;
- d) a réaffirmé que le rapport du HLPE-FSN devait être pris en considération dans le cadre du mandat du CSA, en particulier de son rôle consistant à promouvoir la convergence et la coordination des politiques pour faire progresser la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales, et a souligné qu'il fallait entendre les références et concepts figurant dans le rapport dans le contexte de la préservation, du renforcement et de la promotion des systèmes alimentaires, systèmes de connaissances et pratiques traditionnelles des peuples autochtones au service de systèmes alimentaires durables, tout en prenant en compte et en respectant la diversité des cadres juridiques nationaux et des contextes culturels des États membres et leurs engagements internationaux respectifs.

V. RENFORCER L'IMPACT DES PRODUITS DU CSA RELATIFS AUX POLITIQUES

22. Le Comité:

- a) s'est félicité de la séance consacrée au renforcement de l'impact des produits du CSA relatifs aux politiques, qui a offert une occasion de mettre en avant les activités concrètes d'assimilation de ces produits et de débattre des manières de promouvoir une facilitation systémique de l'assimilation des produits du CSA, de modes de collaboration nouveaux et plus robustes, ainsi que des futures stratégies d'assimilation;
- b) a accueilli avec satisfaction la table ronde modérée par M. Adriano Campolina, Directeur adjoint par intérim de la Division de la transformation rurale et de l'égalité des genres de la FAO, durant laquelle sont intervenus les orateurs suivants:
 - M. Victor Mbumwae, Coordonnateur national des dialogues sur les systèmes alimentaires au sein du système des Nations Unies, Cabinet de la Vice-Présidente de la Zambie;
 - M. Andreas von Brandt, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Allemagne auprès des organismes des Nations Unies à Rome;
 - M. Saulo Ceolin, Ambassadeur et Coordonnateur général de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, Ministère des affaires étrangères du Brésil;
 - M^{me} Anna Lappé, Directrice exécutive de l'Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation;
- c) a pris acte du travail effectué au cours de la dernière période intersessions en vue de faire mieux connaître les produits du CSA relatifs aux politiques et de renforcer les partenariats avec les parties prenantes concernées, et a prié le secrétariat du CSA de continuer à promouvoir la collaboration visant à assurer une promotion plus efficace de ces outils, en tenant compte des contextes, des priorités et des capacités propres à chaque pays;
- d) a souligné les références faites, dans les rapports des différentes sessions des conférences régionales de la FAO tenues en 2026, au rôle important des produits du CSA relatifs aux politiques s'agissant de concrétiser le Cadre stratégique de la FAO, ainsi que la demande faite à la FAO de tenir compte de ces produits dans ses domaines d'action prioritaires, selon qu'il convenait, conformément à l'engagement consistant à intégrer systématiquement le droit à une alimentation adéquate dans l'ensemble des domaines prioritaires du Programme¹⁴, et l'appel à organiser des dialogues régionaux inclusifs faisant intervenir les membres et les parties prenantes, de même que des dialogues internes au CSA, à l'appui de la planification stratégique à long terme et de la prise de décisions éclairées concernant la transformation des systèmes agricoles et alimentaires;

¹⁴ Session de 2025 de la Conférence de la FAO. Rapport final (C 2025/REP). Paragraphe 61, alinéa i.

- e) a réaffirmé qu'il importait d'améliorer la stratégie de suivi de l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques, s'est félicité de l'exercice consistant à dresser le bilan de l'assimilation des produits du CSA, qui éclairera l'élaboration du registre numérique du CSA, et a encouragé toutes les parties prenantes du CSA à faire part de leur expérience et des résultats de leurs efforts d'assimilation dans le cadre de cet exercice, en s'appuyant au besoin sur les mécanismes de suivi et de communication d'informations qui sont en place au niveau national afin d'éviter les doublons et de ne pas alourdir la charge de travail en matière d'établissement de rapports;
- f) a réitéré l'appel – lancé aux membres du CSA et à toutes les autres parties prenantes concernées du Comité – à prendre des mesures concrètes en vue de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le Plan d'action visant à renforcer l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques (CFS 2026/54/Inf.21) et à assurer le suivi des activités menées, ainsi qu'à participer à la mobilisation de ressources destinées aux activités relatives à l'assimilation des produits du CSA;
- g) a invité les parties prenantes du CSA à promouvoir les produits du CSA relatifs aux politiques en fonction des contextes, des priorités et des capacités propres à chaque pays, au moyen de l'intégration de ces produits dans les cadres stratégiques, les plans et les investissements, ainsi que dans les projets bilatéraux et les propositions de subvention, et au moyen de l'établissement de mécanismes multipartites, en renforçant les liens entre les organes régionaux et sous-régionaux, en plaidant en faveur du CSA au sein des instances et initiatives internationales pertinentes et en promouvant la recherche de synergies et la mise en place de partenariats avec ces institutions, selon qu'il convenait;
- h) a souligné qu'il importait d'améliorer la coopération internationale pour appuyer l'assimilation et la mise en œuvre des produits du CSA relatifs aux politiques, notamment au moyen d'un renforcement de l'assistance technique et des capacités permettant de mettre à profit les ressources disponibles, et a invité la FAO, le FIDA et le PAM à s'employer – en collaboration avec les institutions financières internationales et les autres organisations et initiatives internationales concernées, telles que l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté – à aider les membres à renforcer leur capacité à utiliser les produits du CSA relatifs aux politiques;
- i) a insisté sur le fait que les produits du CSA relatifs aux politiques devaient être concrets, concis, compréhensibles, conviviaux et exploitables, et axés sur les utilisateurs potentiels et les responsables de la mise en œuvre aux niveaux national et local, de sorte qu'ils puissent être plus facilement mis en œuvre, tout en reconnaissant que ces produits étaient d'application volontaire;
- j) s'est félicité de la collaboration croissante entre le secrétariat du CSA et le Mécanisme d'appui de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, notamment des références faites, dans l'assortiment de politiques de l'Alliance, aux produits du CSA relatifs aux politiques qui s'avéraient pertinents, et a préconisé de poursuivre les efforts visant à resserrer ces liens et

à promouvoir l'utilisation des recommandations de politique générale du CSA, selon qu'il convenait, afin de favoriser une mise en œuvre prise en main par les pays;

- k) a rappelé les décisions prises par le Conseil de la FAO à sa 179^e session et a prié les organismes ayant leur siège à Rome et le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de soutenir le travail du CSA en veillant à promouvoir la diffusion et l'assimilation des produits et recommandations du CSA relatifs aux politiques par l'intermédiaire de leurs réseaux décentralisés respectifs, notamment leurs bureaux nationaux et régionaux, selon qu'il convenait, en vue de renforcer l'utilisation de ces produits et recommandations dans les processus nationaux d'élaboration des politiques;
- l) a encouragé les membres à mettre en commun, selon qu'il conviendrait, des informations sur les initiatives et bonnes pratiques mises en place pour promouvoir l'assimilation des produits et recommandations du CSA relatifs aux politiques dans leurs contextes nationaux, et a demandé au secrétariat du CSA de s'employer, dans la limite des ressources existantes, à rassembler ces informations pour les lui présenter à sa 55^e session afin de faciliter l'échange d'expériences.

VI. ORIENTATION STRATÉGIQUE DU CSA AU-DELÀ DE 2030

A. QUESTIONS CRUCIALES ET NOUVELLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

23. Le Comité:

- a) a examiné le document CFS 2026/54/Inf.23 intitulé *Questions cruciales, nouvelles et persistantes intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition – Note établie par le HLPE-FSN*, qui a été présenté par M^{me} Madhura Swaminathan, Vice-Présidente du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN);
- b) a pris note des vues exprimées et des questions potentielles suggérées ci-après en vue de leur prise en considération lors des débats qui seront tenus prochainement par le Groupe de travail à composition non limitée en ce qui concerne l'élaboration du prochain programme de travail pluriannuel du CSA pour 2028-2031 :
 - i. l'importance d'élaborer un programme de travail pluriannuel qui soit réaliste et réalisable, tenant compte de ses éléments clés, notamment les axes de travail thématiques, l'assimilation et les fonctions de plateforme, s'appuyant dans la mesure du possible sur des documents de politique générale existants, des contributions fondées sur la science et les connaissances qui intègrent des questions essentielles et nouvelles de sécurité alimentaire et de nutrition, les besoins en ressources et les implications budgétaires, ainsi que des possibilités de mobilisation de ressources, tout en se concentrant sur les domaines dans lesquels le CSA possède un net avantage comparatif et peut apporter une valeur ajoutée et des produits relatifs aux politiques applicables pour une assimilation par les pays;

- ii. s'appuyant sur la quatrième note du HLPE-FSN, intitulée *Questions cruciales, nouvelles et persistantes intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition*, entre autres considérations, le Programme de travail pluriannuel pour 2028-2031 devrait être axé sur les questions cruciales, nouvelles et persistantes, et y répondre, tout en évitant les chevauchements et en prenant en considération, selon qu'il convient, l'initiative ONU80;
 - iii. a recommandé des contributions diversifiées, de préférence non préaffectées, pour financer les activités du CSA et du HLPE-FSN en application pleine et entière des mesures de protection des organismes ayant leur siège à Rome contre les conflits d'intérêt, a demandé à la FAO, au FIDA et au PAM d'honorer l'accord verbal initial par lequel ils sont convenus de partager équitablement le coût afférent au budget de base du CSA, et a demandé un rapport sur ce sujet à la prochaine session;
 - iv. a encouragé les donateurs et les partenaires fournisseurs de ressources à continuer de soutenir l'engagement et la participation de toutes les parties prenantes du CSA aux processus du CSA, reconnaissant les exigences et les besoins particuliers du MSCPA.
- c) conformément aux indications relatives à un processus structuré, inclusif et efficace qui sont données dans le document CFS 2026/54/Inf.22 intitulé *Évaluation du CSA: mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation – Annexe B: Nouvelle structure et processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel*, a recommandé au Bureau du CSA d'élaborer, en collaboration avec le Groupe consultatif et avec le soutien et la participation des parties prenantes du CSA intéressées, un projet de programme de travail pluriannuel du CSA pour 2028-2031, qui soit réaliste et réalisable et tienne compte des ressources, de la charge de travail et des possibilités de mobilisation de ressources, en vue de le présenter au CSA pour examen et approbation à sa 55^e session.

B. MISE À JOUR DE LA SECTION À ÉVOLUTION CONTINUE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU CSA POUR 2024-2027

24. Le Comité:

- a) a approuvé le document intitulé *Programme de travail pluriannuel du CSA pour la période 2024-2027 – Mise à jour de la section à évolution continue, avec projet de décision* (CFS 2026/54/8), présenté par le Président du CSA, notant que les modifications convenues seraient intégrées dans le document intitulé *Examen à mi-parcours du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2024-2027* (CFS 2025/53/9);
- b) a pris note du fait que l'exécution complète du programme de travail pour 2027 serait conditionnée par la mobilisation de ressources humaines et financières suffisantes, en prenant en compte une charge de travail supportable, conformément au document intitulé *Évaluation du CSA: mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation – Annexe B: Nouvelle structure et processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel*;
- c) a pris acte du fait que le CSA et le HLPE-FSN étaient actuellement confrontés à un déficit de financement et a engagé vivement ses membres et les participants à verser des contributions

extrabudgétaires pour permettre l'exécution intégrale du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2024-2027;

- d) a vivement encouragé les trois organismes ayant leur siège à Rome à honorer l'accord verbal initial par lequel ils sont convenus de partager équitablement le coût afférent au budget du secrétariat du CSA, sous la forme de contributions en espèces ou en nature, afin de matérialiser le fait qu'ils prennent en charge conjointement le CSA et ont un engagement commun à son égard, dans le cadre d'une collaboration efficace entre eux, notant que le fait de retirer des montants même relativement faibles pourrait nuire de façon disproportionnée aux travaux du CSA;
- e) a reconnu la nécessité d'un dialogue approfondi sur un financement prévisible et durable du CSA et a dit attendre avec intérêt un document spécifique du secrétariat sur les possibilités de financement devant être examinées plus avant par le Bureau et le Groupe consultatif, incluant des consultations auprès des secrétariats et des membres des organismes ayant leur siège à Rome, selon qu'il convenait, en vue d'un examen plus approfondi par le CSA à sa 55^e session, et a invité le Bureau et le Groupe consultatif à travailler, pendant la période intersessions, au titre du cadre de collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, sur les propositions visant à renforcer les travaux du CSA et à obtenir des ressources suffisantes pour le fonctionnement adéquat du Comité;
- f) a reconnu qu'il était important d'examiner différentes modalités de dialogue et d'engagement sur les politiques au sein du Comité, en s'appuyant sur les fonctions et le mandat existants de ce dernier, et en notant que les processus de convergence des politiques pouvaient être complétés par, ou potentiellement adaptés sous, différentes formes de dialogue, selon qu'il convenait et sous réserve de l'approbation par le CSA;
- g) a invité le Bureau et le Groupe consultatif à présenter au CSA, à sa 55^e session, les possibilités de renforcement du CSA, fondées sur une évaluation des trois fonctions du CSA, et à examiner les possibilités de renforcer le HLPE-FSN, l'interface entre science et politiques et la nature multipartite du CSA;
- h) a demandé que le Président et le secrétariat, conformément aux stratégies du CSA en matière de mobilisation de ressources et de diffusion, respectivement, poursuivent leurs efforts visant à élargir et à diversifier la base de financement du CSA, notamment en sollicitant les États membres du CSA, des fondations philanthropiques, le secteur privé et des institutions financières, tout en mettant l'accent sur l'application des mesures de protection des organismes ayant leur siège à Rome contre d'éventuels conflits d'intérêts concernant le financement du CSA.

C. THÈME DE L'ÉDITION 2028 DU RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

25. Le Comité:

- a) a étudié le document CFS 2026/54/9 intitulé *Thème de l'édition 2028 du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition et projet de décision*, qui a été présenté par le Président du CSA;

- b) a demandé au Groupe d'experts de haut niveau de mener une étude sur le thème «Répartition équitable de la valeur et revenus justes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires», qui devra être conduite et présentée en 2028.

D. ORIENTATION STRATÉGIQUE DANS LE CONTEXTE DE L'INITIATIVE ONU80

26. Le Comité:

- a) a pris note de la présentation générale du processus de l'initiative ONU80 faite par M. Navid Hanif, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;
- b) a pris note des observations et points de vue suivants:
 - i. le processus de l'initiative ONU80 revêt une grande importance, tout comme le mandat confié par les États membres en vue de renforcer l'efficacité et la cohérence du système des Nations Unies; il convient également de réaffirmer le caractère multipartite du CSA, qui constitue la principale plateforme inclusive œuvrant en faveur de la convergence des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ainsi que la nécessité de garantir la tenue de discussions transparentes, inclusives et menées par les États membres;
 - ii. il faut continuer à suivre les faits nouveaux pertinents qui surviennent dans le cadre de l'initiative ONU80 et favoriser un échange de vues inclusif sur leurs incidences éventuelles pour le CSA, y compris les possibilités de renforcer le rôle et la contribution du Comité s'agissant de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale.

VII. MANIFESTATION THÉMATIQUE MONDIALE SUR L'AUTONOMISATION DES AGRICULTEURS FAMILIAUX

- 27. Dans le cadre de l'objectif général visant à renforcer les conditions favorables aux agriculteurs familiaux, à sensibiliser davantage la communauté internationale à l'importance d'investir dans l'agriculture familiale et à contribuer à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, la manifestation thématique mondiale sur l'autonomisation des agriculteurs familiaux avait pour but de faire le point sur l'assimilation des quatre séries de recommandations de politique générale du CSA ci-après, qui sont liées entre elles, et de la favoriser: *Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants (2011)*, *Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2013)*, *Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés (2016)*, *La promotion de la participation et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2022)*.
- 28. La table ronde était modérée par M^{me} Lauren Phillips, Directrice de la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (FAO), et comprenait une

présentation principale de M. Ibrahim Coulibaly, Président du Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

29. Ont participé à la table ronde:

- M. Mustapha Abderrafik, Directeur de la Division de la statistique, Ministère de l'agriculture du Maroc;
- M^{me} Putri Maha Lima, Vice-Secrétaire générale de l'Assemblée interparlementaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est;
- M. Michel Leveque, Chef du service Europe et international, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire de la France;
- M. Thomas Cooper Patriota, Directeur du Bureau des affaires internationales, Ministère du développement rural et de l'agriculture familiale du Brésil;
- M. Ronald Hartman, Directeur de la Division de l'engagement, du partenariat et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale, Fonds international de développement agricole (FIDA); déclaration conjointe des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome;
- M^{me} Bhavana Rabari, membre de l'Alliance mondiale des peuples autochtones transhumants et des éleveurs pastoraux et représentante du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones;
- M. Philip Johan Odendaal, agriculteur, titulaire de la bourse Nuffield et représentant du Mécanisme du secteur privé.

30. Le Comité:

- a) s'est réjoui et félicité de la tenue de la manifestation thématique mondiale organisée dans le cadre de la 54^e session du Comité, qui a permis de contribuer à l'autonomisation des agriculteurs familiaux et au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des quatre séries de recommandations de politique générale du CSA susmentionnées, et qui a constitué une occasion utile de partager les expériences et les bonnes pratiques en matière d'utilisation et d'application de ces recommandations à tous les niveaux, et a rappelé le caractère volontaire de ces produits;
- b) a pris note de l'aperçu donné dans le document CFS 2026/54/Inf.25, intitulé *Suivi de l'utilisation et de l'application des recommandations de politique générale du CSA sur l'autonomisation des agriculteurs familiaux – Analyse par le secrétariat des contributions reçues à l'appui de la manifestation thématique mondiale*;
- c) est convenu que les agriculteurs familiaux, notamment les paysans, les éleveurs pastoraux, les pêcheurs, les utilisateurs des forêts et d'autres groupes de producteurs d'aliments, tels que définis dans le Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, jouaient un rôle déterminant dans la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que de systèmes agroalimentaires plus inclusifs, plus résilients et plus durables,

- et qu'il fallait, pour libérer leur plein potentiel, mettre en place des politiques publiques cohérentes, des investissements adéquats et des cadres juridiques, institutionnels et financiers favorables propres à renforcer leur participation effective aux processus décisionnels;
- d) a réaffirmé que les produits du CSA relatifs aux politiques, en particulier les quatre séries de recommandations de politique générale du CSA à l'examen, demeureraient des instruments utiles au renforcement de l'autonomisation des agriculteurs familiaux, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à la contribution à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
 - e) a reconnu qu'il importait de renforcer la collaboration et les partenariats multipartites en vue d'améliorer la coordination, la cohérence des politiques et l'action conjointe entre les différents secteurs et à différents niveaux à l'appui de l'agriculture familiale;
 - f) a reconnu qu'il importait de créer des cadres stratégiques porteurs, de veiller à ce que les ressources financières soient prévisibles, de favoriser la mise en place de services et d'instruments financiers inclusifs – qui permettent notamment d'améliorer l'accès au crédit à des taux abordables et de renforcer la résilience des systèmes alimentaires –, et de promouvoir des services d'assistance technique et de vulgarisation rurale améliorés adaptés aux besoins des agriculteurs familiaux et aux difficultés qui pèsent sur eux, ainsi que la sensibilisation et le renforcement des capacités, qui constituent des facteurs essentiels s'agissant de permettre aux agriculteurs familiaux de planifier, d'investir et d'adopter des pratiques durables, et qu'il importait également de favoriser l'adoption de technologies adaptées au contexte et de créer des possibilités d'accès aux marchés grâce aux chaînes de valeur locales, régionales et mondiales, aux marchés territoriaux et aux achats publics, notamment les programmes de repas scolaires, conformément aux législations nationales et dans le respect des accords et obligations internationaux, le cas échéant;
 - g) a recommandé que les pays et toutes les parties prenantes consentent des efforts supplémentaires pour diffuser les recommandations de politique générale du CSA et en promouvoir l'application à plus grande échelle, en particulier au niveau national, conformément à l'approche préconisée par le Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale. Il a encouragé en outre la transposition de ces recommandations de politique générale en mesures adaptées au contexte au moyen d'un dialogue avec les organisations d'agriculteurs familiaux, notamment dans le cadre des comités nationaux de l'agriculture familiale créés au titre de la Décennie, et avec d'autres parties prenantes;
 - h) a pris note des observations suivantes formulées en séance plénière:
 - i. il est important de mettre en place des politiques porteuses qui soutiennent l'autonomisation des agriculteurs familiaux, ces acteurs jouant un rôle déterminant dans la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que dans la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus résilients et plus durables;

- ii. il importe de continuer à faire le point sur l'utilisation et l'application des recommandations de politique générale du CSA, notamment en mettant en commun les expériences et les bonnes pratiques et en recensant les défis à relever, afin d'orienter les efforts à mener pour promouvoir leur mise en œuvre;
- iii. le renforcement de l'agriculture familiale et l'appui prêté aux petits producteurs alimentaires, grâce à un meilleur accès aux ressources productives, contribuent à réduire la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire, tout en permettant de s'attaquer aux facteurs socioéconomiques sous-jacents qui favorisent les migrations de détresse.